



Annulation bon de commande cuisine.

Par **pimylou**, le **22/03/2015** à **14:24**

Bonjour,
J'ai récemment signé un bon de commande pour une cuisine, j'ai également fait un acompte de 1500 euros. Par la suite un technicien est passé chez moi pour effectuer le métrage, et il s'est aperçu que le commercial avait oublié de compter dans le bon de commande les raccordements eau et électricité, et que la disposition des meubles que nous avions choisis en magasin ne serait finalement pas réalisable sans modifier l'implantation de la cuisine. De ce fait nous voudrions annuler le bon de commande et récupérer notre acompte. Comment faire? Merci pour vos réponses

Par **moisse**, le **23/03/2015** à **09:20**

Bonjour,
Dans un premier temps il convient de contacter le cuisiniste et convenir de cette annulation.
En cas de refus, il va falloir éplucher les conditions générales de vente, les conditions particulières exposées sur votre contrat, la nature de la somme perçue (arrhes sans précision ou acompte si précisé).
Un cuisiniste a pu être ainsi condamné dans une situation identique car sa publicité indiquait un relevé systématique sur site pour l'établissement de la commande, ce qui manifestement n'est pas le cas chez vous.